

A LIRE DANS CE NUMERO

La vie des ouvriers
sacrifiée au rendement
à la Chute-des-Passes . . P. 2

Les étudiants nous donnent
une leçon de solidarité . . P. 3

Impressions sur la campagne
électorale fédérale . . . P. 4-5

English Section P. 7-8

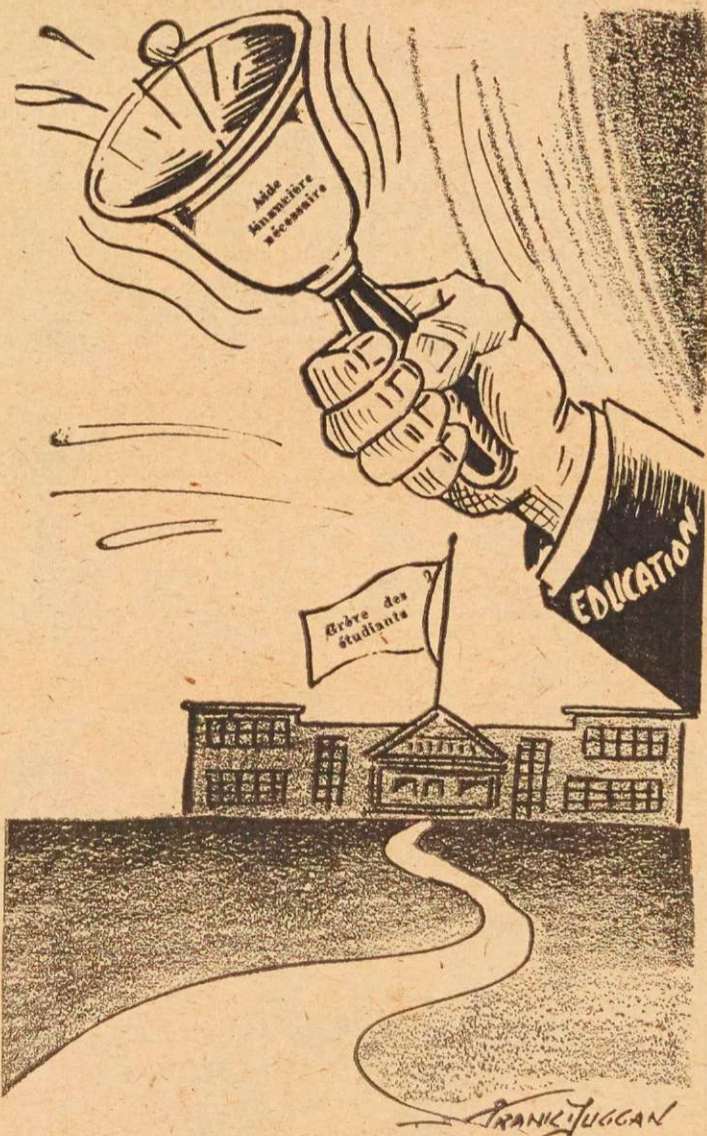
Vol. XXXIV — No 10

Ottawa, 14 mars 1953



NOUS SERONS TOUS DES JOURNALIERS DANS 25 ANS SI L'INSTRUCTION NE DEVIENT PAS ACCESSIBLE A TOUS

M. Duplessis entendra-t-il l'appel ?



Etudiants et universités ont besoin d'argent

L'éducation gratuite n'est pas plus un mythe que les ponts et les routes où il est permis de circuler gratuitement, disent MM. Gérard Picard et Roger Provost, respectivement présidents de la CTCC et de la FTQ - Sans l'instruction qui permettra aux nôtres de devenir des compétences, nos industries s'en iront dans les autres provinces - Nos ressources naturelles devraient mieux profiter aux nôtres

Au cours d'une conférence de presse tenue vendredi dernier, MM. Gérard Picard et Roger Provost, respectivement présidents de la CTCC et de la FTQ ont déclaré que l'éducation gratuite n'est pas plus un mythe que les ponts et les routes libres de péage.

Les chefs des deux centrales syndicales de la province ont voulu ainsi répondre au premier ministre de la province, l'hon. M. Duplessis qui déclarait dernièrement que l'éducation gratuite est "un mythe et un leurre" parce que quelqu'un doit payer.

MM. Picard et Provost ont dit que sans doute l'éducation gratuite devra se payer, mais c'est le produit des taxes qui paiera l'éducation comme les taxes permettent de passer sur le pont Duplessis ou de circuler sur le boulevard Talbot, sans avoir un sou en poche.

Les ressources naturelles

Au cours de la conférence de presse, les dirigeants syndicaux ont déclaré qu'il faudrait faire l'inventaire de nos ressources naturelles, faire une enquête afin

de connaître si nos ressources naturelles profitent aux nôtres et voir si leur utilisation, leur location et leur transformation dans la province de Québec ne pourraient pas apporter suffisamment de revenus pour permettre la gratuité de l'enseignement dans la province.

A l'heure actuelle, les revenus de nos richesses naturelles ne suffisent pas au gouvernement provincial pour payer le service de la dette de la province, selon MM. Picard et Provost.

La gratuité de l'enseignement

Les dirigeants syndicaux ont insisté sur les revendications syndicales contenues dans le mémoire présenté dernièrement au Surintendant de l'Instruction publique: la scolarité jusqu'à 16 ans; la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux, primaire, secondaire; la gratuité dans les écoles normales afin de former en plus grand nombre des professeurs compétents et finalement un système de prêts aux étudiants universitaires permettant de défrayer les frais scolaires et la pension des étudiants.

Les dirigeants syndicaux ont déclaré que le système de bourses actuellement vanté par le gouvernement est insuffisant, incomplet.

D'après une enquête faite, la moyenne des bourses accordées s'élève à quelque \$175.00 par année dans la province et les

étudiants doivent en rembourser la moitié. Même si les étudiants sans ressources peuvent économiser de \$300 à \$500 s'ils travaillent en été, ce montant est insuffisant à défrayer les frais de scolarité et de subsistance à l'université pendant l'année scolaire. Il est également démontré que c'est dans la province de Québec que les bourses sont le moins élevées tandis que c'est encore dans la province de Québec que les frais de scolarité sont le plus élevés.

La gratuité scolaire

Les dirigeants syndicaux ont ensuite remis à la presse la déclaration suivante au sujet de la gratuité scolaire:

Les commentaires récents du premier ministre du Québec, M. Maurice Duplessis, sur les revendications diverses en faveur de la gratuité scolaire nous forcent à préciser notre pensée à ce sujet. Ces précisions s'imposent d'autant plus que les propos tenus par le chef du gouvernement provincial n'avaient manifestement pour but que d'embrouiller la question dans l'esprit du public, en jouant sur les mots et en faisant appel à la répugnance bien compréhensible des contribuables à payer des taxes. Nous comprenons fort bien qu'on puisse différer d'opinion avec nous, mais nous n'acceptons pas qu'on fasse de la

(Suite à la page 6)

LA VIE DES OUVRIERS SACRIFIEE AU RENDEMENT A LA CHUTE-DES-PASSES

Trois ouvriers sautent avec une charge de dynamite à la Chute-des-Passes - Un record mondial établi pour creuser un tunnel dans le roc dont se vante la compagnie - Les dirigeants syndicaux sont expulsés par la force et reconduits à 90 milles dans la forêt par les policiers de l'Aluminum Co.

Le ministère du Travail refuse de s'occuper du problème

Sous le titre, "Trois ouvriers sautent" à la Chute-des-Passes, le Progrès du Saguenay publiait la semaine dernière, la nouvelle suivante :

"Trois ouvriers travaillant aux chantiers de construction de la centrale hydroélectrique de Chute-des-Passes, à environ 135 milles au nord d'Alma, ont été tués accidentellement, le 1er mars, au matin, à 9h.15. Ils étaient à percer des trous dans un puits vers l'entrée du tunnel No 1, lorsqu'une foreuse heurta une charge de dynamite qui n'avait pas détonné auparavant. L'explosion qui s'ensuivit provoqua la mort instantanée des trois employés. L'enquête sur l'accident est encore en cours.

"La police a communiqué hier soir l'identité des trois ouvriers qui ont péri sur le chantier de la rivière Péribonka. Ce sont MM. Charles Dufour, 48 ans, de Métabetchouan dans le Québec; Jean Witkowski, 34 ans, de Niagara Falls en Ontario, et Julius Beresik, 26 ans d'Alma."

Le même quotidien de Chicoutimi, le Progrès du Saguenay, rapportait ce qui suit dans son édition de mercredi, 5 mars, sous le titre:

Le record mondial de percée de roc est détenu à la Chute-des-Passes

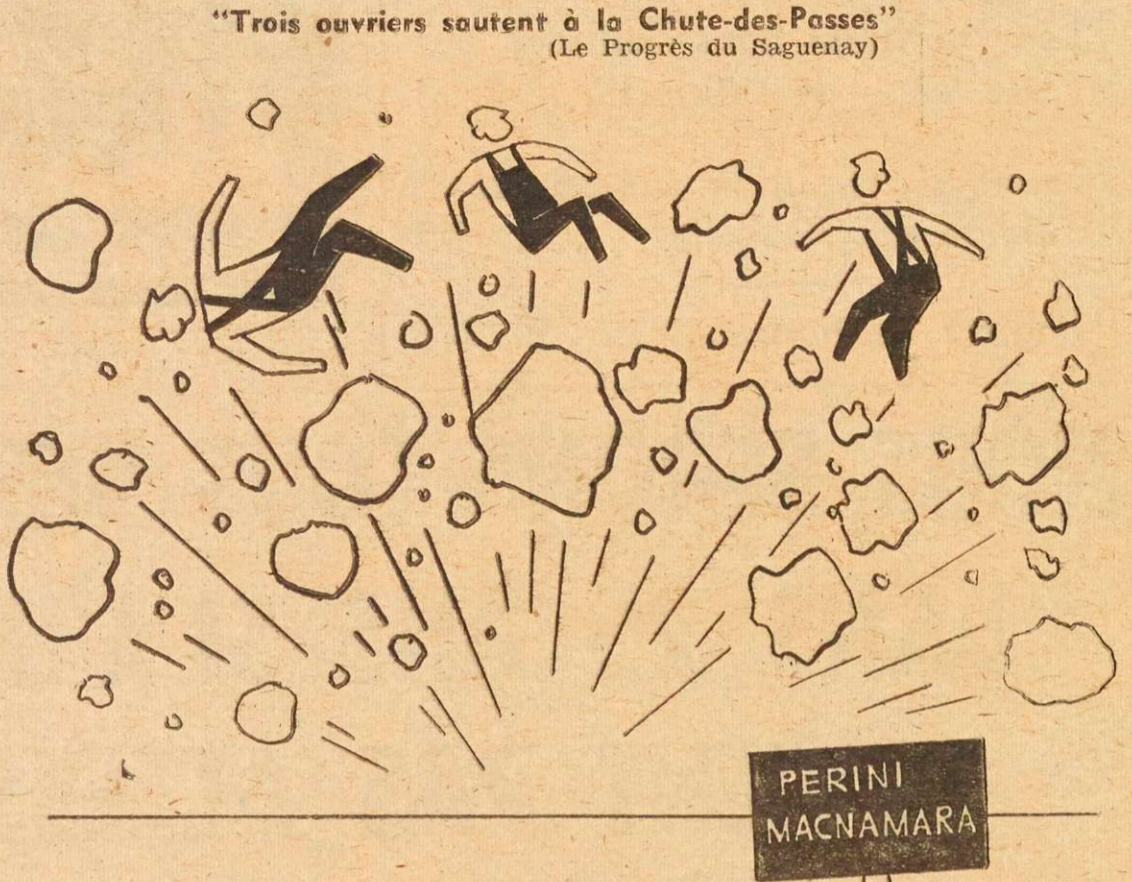
"Le record mondial pour percer le roc sous terre est détenu par M. U.S. Hodgins, surintendant des travaux au puits no 1, sur le chantier de construction de la centrale hydroélectrique de la Chute-des-Passes, sur la rivière Péribonka.

"A l'emploi de l'Aluminum Co. of Canada Ltd. depuis quatre ans, cet homme, à la tête d'une équipe de 200 ouvriers a creusé un tunnel de 655 pieds de longueur en six jours."

D'après M. Hodgins, il s'agit

là d'un record mondial qui enfonce le record établi en 1952 à Niagara.

"Il faudra désormais, dit-il, prendre l'exploit réussi aux Passes comme barème mondial dans ce genre de championnat. Percé durant la dernière semaine de janvier, le tunnel en question dessine la lettre "Y". Le record est établi tant à cause de la longueur de roc enlevé en hauteur et en largeur que par la rapidité de l'exécution par une seule équipe."



"Un record mondial de percée d'un tunnel"

(La Compagnie)

UN REGIME D'ESCLAVAGE

Nous ne ferons pas de lien direct entre l'accident survenu et le record établi par l'équipe de 200 hommes travaillant sous les ordres de M. Hodgins. Notons toutefois que l'accident et le record ont eu lieu au puits no 1.

Mais le 16 février dernier, le Syndicat publiait un communiqué qui a été lu sur les ondes du poste CFGT d'Alma et dans lequel on pouvait trouver le jugement suivant:

"La compagnie se vante des records de production qu'elle accomplit sur ses chantiers, mais c'est au prix de l'exploitation des travailleurs."

Le communiqué relatait entre autres que le 13 février 1958, des travailleurs transportant des pièces de fer de 42 pieds de longueur par 1½ pouce de diamètre sur une distance de 350 pieds pendant dix heures sans coussins ou feutres protecteurs pour les épaules, avaient les épaules tellement endolories et machées qu'on a dû les transporter à l'hôpital où on les a frictionnés et traités aux rayons ultra-violet et pansés. Le lendemain, ces travailleurs ont été incapables de reprendre leur travail régulier et 4 d'entre eux étaient incapables de faire quelque travail que ce soit.

Infirmes pour la vie

Dans ces tunnels qui ont de 30 à 40 pieds de haut et qui sont creusés dans le roc, d'autres accidents surviennent. Après les décharges de dynamite, des inspecteurs doivent sonder, avec des tiges de fer, le plafond du tunnel pour s'assurer que les pierres du plafond sont encore solides. Il y a quelque temps, une pierre d'environ une tonne s'est détachée du plafond et, après avoir basculé sur un camion, a heurté un ouvrier. Ce dernier, d'après les nouvelles qui nous sont par-

venues, est cloué sur un lit d'hôpital pour le reste de ses jours, étant complètement paralysé. C'est un père de cinq enfants.

Des exemples, on pourrait en citer à la douzaine. A quoi bon! Cela doit suffire. Cela fait comprendre l'état d'esprit de ces quelque 1,800 ouvriers qui sont isolés à 135 milles de la civilisation, qui logent dans les huttes de la compagnie, mangent dans les réfectoires de la compagnie et ne sont pas capables de faire un pas à l'extérieur, sans fouler le sol de la compagnie.

Cela explique aussi que 800 travailleurs aient quitté spontanément le travail jeudi, le 27 février dernier, en guise de protestation contre le zèle parfois insultant des contremaîtres qui harcèlent sans cesse les travailleurs et contre les retards apportés par la compagnie à étudier les griefs de toutes sortes survenus depuis quelque temps.

Refus du Ministère du Travail De son côté, le Ministère du Travail refuse d'intervenir dans le différend sous le prétexte que les différends concernant la sécurité, l'hygiène, la nourriture, les renvois injustifiés seront étudiés par voie de négociations entre le syndicat et la compagnie et avec recours à l'arbitrage sans passer par la conciliation.

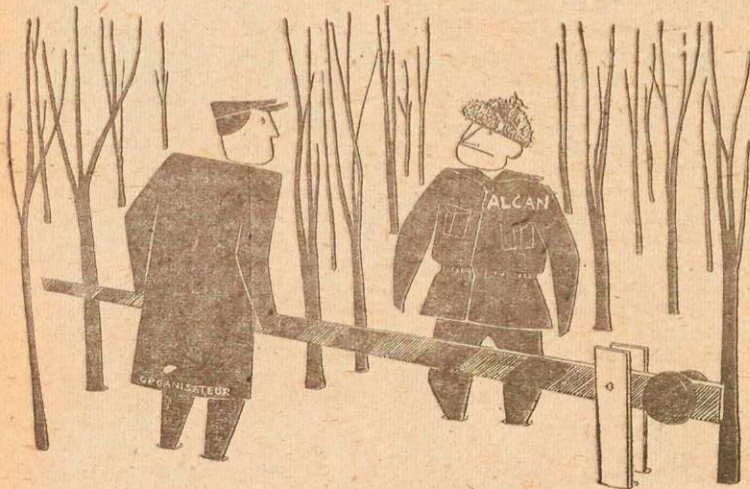
"En aucun endroit, dit le télégramme signé par le sous-ministre du Travail, M. Gérard

Tremblay, le 5 mars dernier, les parties n'ont prévu le recours à la conciliation d'un officier du Ministère. Ne peux dans les circonstances que vous conseiller d'utiliser la procédure contractuelle".

Ce qui signifie que les travailleurs devront négocier avec la compagnie. Mais pour sa part, la compagnie après s'être engagée de discuter ces problèmes, lors du retour au travail, refuse de rencontrer les représentants syndicaux et s'ingénie même à les congédier afin que les travailleurs restent sans défense.

Mais la Loi des Différends ouvriers n'ordonne-t-elle pas au Ministère du Travail de faire enquête sur tout différend qui peut survenir? N'est-ce pas le devoir du Ministère du Travail de faire régner la paix sociale et voir à ce que les ententes contractuelles entre les parties soient respectées?

Or, la compagnie ne viole-t-elle pas l'entente contractuelle en refusant de recevoir les représentants syndicaux pour étudier les griefs? Ne viole-t-elle pas la convention collective en refusant des laissez-passer aux représentants syndicaux? Ne viole-t-elle pas, par présomption, la convention collective de travail en congédiant le président et le vice-président du syndicat? Pourquoi le Ministère du Travail refuse-t-il d'agir? Est-ce parce qu'il s'agit des compagnies Alcan-Perini, McNamara et Quemont?



A 75 milles des chantiers de construction de l'Alcan à la Chute-des-Passes, il y a une barrière gardée par des policiers en uniforme, qui ne laissent passer que ceux qui ont un laissez-passer de la compagnie.

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 13 h. 15

Les étudiants donnent une leçon de solidarité aux travailleurs syndiqués

L'une des principales caractéristiques de la grève des 20,000 étudiants universitaires de la province de Québec, jeudi dernier, c'est la solidarité quasi unanime qui a marqué cet événement parmi la gent universitaire.

A l'exception des étudiants de l'Université de Sherbrooke qui se sont contentés de faire une parade dans les rues de la ville, en dehors des heures de cours, les 21,000 universitaires de la province de Québec, de l'Université de Montréal, de l'Université Laval de Québec, de l'Université McGill, de Sir George William Collège et Bishop de Lennoxville, se sont abstenus d'aller aux cours jeudi dernier pour attirer l'attention du public sur les besoins des étudiants et des universités: par un geste spectaculaire, c'est-à-dire par une grève, les étudiants ont voulu obliger le gouvernement de la province de Québec, par la force de l'opinion publique, à prendre des mesures efficaces contre la situation actuelle de l'enseignement supérieur qui n'est encore et en définitive que le lot d'une classe fortunée et privilégiée.

La situation des étudiants

Au Canada, de tous les étudiants au niveau universitaire, c'est celui de la province de Québec qui se trouve dans la plus mauvaise posture financière. Tandis que l'étudiant ontarien paie \$915 en moyenne pour ses droits de scolarité, sa chambre et sa pension, celui du Québec, lui, doit payer \$1170.00 pour les mêmes avantages.

De plus, comparée à ces frais plus élevés ici qu'ailleurs, la bourse moyenne que peut obtenir l'étudiant du Québec est inférieure à celle accordée dans tout le reste du pays.

Malgré ces frais élevés, les universités accumulent des déficits chaque année et les professeurs sont mal payés.

A plusieurs reprises, les étudiants des universités de la province ont sollicité une entrevue à l'hon. M. Duplessis pour lui présenter un mémoire afin de lui exposer tous les faits et lui demander une aide plus généreuse de la province.

M. Duplessis a tout simplement refusé de recevoir la délégation des 6 universités.

C'est pour que l'opinion publique agissante se rende compte de la gravité de la situation actuelle et qu'elle fasse pression auprès des seules autorités compétentes en cette province pour régler ce problème, que les étudiants ont fait la grève.

Ce fut un bel exemple de solidarité, un geste magnifique en même temps qu'une bonne leçon aux travailleurs syndiqués.

Les travailleurs de cette province auraient dû réagir de cette façon en plusieurs circonstances: les massacres d'Asbestos, de Louiseville, de Murdochville, auraient dû faire sortir spontanément tous les travailleurs des usines de cette province. Peut-être alors que l'opinion publique aurait réagi, que nos gouvernements auraient compris la leçon.

Qui dira ensuite que c'est chez l'ouvrier que l'on trouve une plus grande conscience de classe, une plus grande solidarité.

Mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue le sens de la manifestation étudiante de jeudi dernier parce que ces étudiants font actuellement une bataille dont profiteront les fils des ouvriers, les futurs universitaires... D'autant plus que les demandes des étudiants coïncident avec celles que nous avons formulées devant le surintendant de l'Instruction publique, il y a quelques semaines. Nous y reviendrons dans une prochaine édition.

Windsor Mills

Lors des récentes élections, le Syndicat des Employés du Bois Ouvré de Windsor Mills a élu l'Exécutif suivant: MM. André Turgeon, président; Léonard Boulanger, vice-président; Gabriel Lebel, secrétaire; Eugène Drapeau, trésorier; Armand Langlois, directeur et Fernand Vidal, sentinelle.

Victoriaville

Le Syndicat des Travailleurs du Bois Ouvré de Victoriaville élitait dernièrement les membres de son exécutif. Ont été élus: MM. Alphonse Marcotte, président; Lucien Charland, vice-président; Roger Demers, secrétaire; Rosaire Rouillard, trésorier; Athanase Saucier, Maurice Boucher et Gérard Bernier, directeurs.

L'organisation va bon train dans le Bas Façonné et Circulaire

Le Syndicat National du Bas Façonné et Circulaire de Montréal vient d'annoncer la fondation de deux autres sections, soit celle de Caprice Hosiery Mills et de Cadillac Hosiery de Montréal.

Depuis quelques semaines, près de 300 travailleurs de l'industrie du Bas Façonné et Circulaire de Montréal, ont ainsi donné leur adhésion au syndicat, soit les employés des deux firmes mentionnées plus haut et ceux de Rosita Hosiery dont la grève a pris fin il y a quelques semaines.

Dimanche dernier, le Syndicat, réuni en assemblée générale qui groupe également les employés de Grover Ltd de Montréal, décidait de demander des certificats de reconnaissance syndicale pour représenter tous ces travail-

leurs. Le syndicat décidait également de la politique à suivre pendant les négociations avec ces employeurs.

M. Arthur Lapointe, organisateur de la CTCC, nous a déclaré qu'on ne rencontre plus l'hostilité patronale qu'on rencontrait autrefois chez les employeurs du bas. Par ailleurs, les travailleurs qui voient actuellement baisser leur niveau de vie dans cette industrie, accueillent favorablement le syndicalisme. La grève qu'ont soutenue victorieusement les employés de Rosita Hosiery, dit M. Lapointe, est de nature à

faire réfléchir employeurs et employés, ajoute M. Lapointe.

Les travailleurs n'hésiteront pas à recourir à la même tactique si les employeurs refusent à leurs employés le droit de se grouper en syndicat ou s'ils tentent de briser le syndicat en faisant des congédiements pendant l'organisation.

Les syndiqués de Caprice Hosiery ont également formé leur exécutif. Ont été élus: M. Tardif, président; P.-E. Desmarais, vice-président et Mlle Monique Couture, secrétaire.

Votation, les 21 et 22 mars dans les chantiers maritimes

L'assemblée générale du Syndicat National des Chantiers maritimes de Sorel a décidé de procéder à l'élection des officiers et des délégués de département par voie de bulletins de présentation et de mise en nomination, une semaine avant la votation.

Les bulletins de présentation sont disponibles au bureau du

syndicat du 1er mars au 15 mars et doivent être signés par au moins cinq membres en règle. Pour être mis en nomination, il faut être membre du syndicat depuis au moins trois mois.

La mise en nomination se termine le samedi 15 mars, à midi et les bulletins doivent être remis avant cette heure, soit à

l'agent d'affaires ou dans une boîte affectée à cette fin.

Le 17 mars, le syndicat distribuera des circulaires donnant les noms des candidats et du poste qu'ils convoient.

La votation aura lieu le 21 mars, de 5.30 p.m. à 11 h. p.m. et le samedi 22 mars, de 9 a.m. à 4 p.m. au bureau du syndicat.

En procédant de cette façon, on veut permettre à tous les syndiqués d'exprimer librement leur vote et permettre à tous les syndiqués de voter car certains sont parfois empêchés d'assister à une assemblée générale.

LES IDEES EN MARCHÉ

Nos ressources naturelles nous appartiennent-elles?

L'émission du 20 mars des Idées en Marche étudiera les problèmes de nos ressources naturelles.

Ce sujet ne devrait pas manquer d'intérêt pour les travailleurs syndiqués. Par exemple, les mémoires de la CTCC tant au gouvernement provincial que fédéral réclament depuis des années que nos ressources naturelles soient davantage ouvrées ici plutôt qu'exportées à l'étranger à l'état brut.

M. Gérard Picard, président de

la CTCC, déclarait la semaine dernière lors d'une conférence de presse sur le problème de la gratuité de l'éducation que nos ressources naturelles devraient fournir l'argent nécessaire pour permettre la gratuité de l'enseignement à tous les degrés.

Ce programme forum qui passera à la TV jeudi, le 20 mars à 10 h. 30 p.m. et à la radio, le vendredi 21 mars, à 9 h. aura comme animateur, M. Roger Chartier.

ASSURANCE GROUPE

Plus vite SUR PIED!
SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL



les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement, un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

88



Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

LA CRAINTE SERA LE COMMENCEMENT DE LA SAGESSE

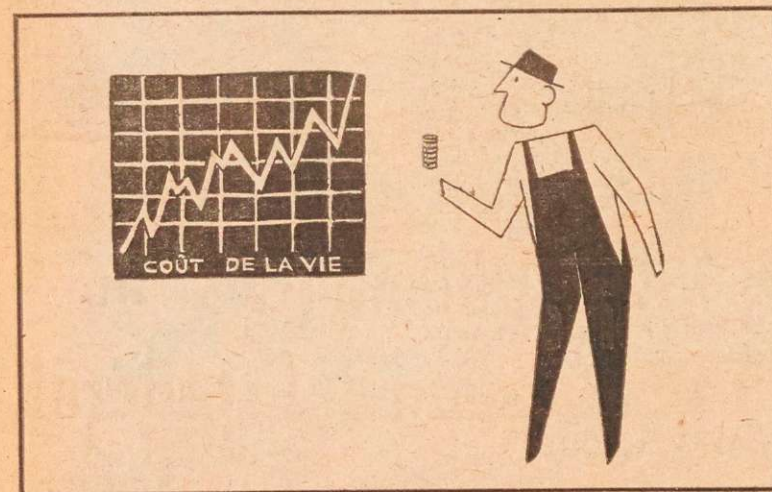
Le coût de la vie augmente de même que le chômage tandis que le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer

Des problèmes qu'aurait dû attaquer le gouvernement Diefenbaker au lieu de se laver les mains et de faire des élections - M. Pearson s'est révélé un mauvais prophète au sujet du problème majeur du Canada - Un gouvernement minoritaire qui devra tenir compte de l'opinion publique semble souhaitable -

Les statistiques publiées au début de la semaine dernière par le Bureau fédéral de la Statistique indiquent que l'indice des prix à la consommation a atteint en février un sommet jamais atteint auparavant pour s'élever à 123.7.

Le communiqué ajoute que cette hausse du coût de la vie est principalement causée par la hausse du prix des aliments et du logement. C'est la deuxième hausse consécutive enregistrée dans les prix de détail et c'est également le plus haut sommet jamais atteint par l'indice des prix aux consommateurs.

Cela signifie qu'en aucune période, les consommateurs n'ont eu un besoin plus grand d'argent qu'à l'heure actuelle pour satisfaire leurs besoins les plus urgents, soit ceux de la nourriture et ceux du logement. C'est donc dire que la situation est très grave puisqu'en aucun moment, dans le passé, tant de Canadiens se sont trouvés sans revenu par suite de leur mise en chômage.



BAISSE DES PRIX DE GROS

Nous devons nous poser également une autre question: pourquoi les prix de détails ne cessent-ils d'augmenter et d'atteindre des records alors que l'indice des prix de gros ne cesse de diminuer depuis l'année dernière?

En effet, l'indice des prix de détail qui était de 120.3 en janvier 1957, montait à 123.4 en janvier 1958 et à 123.7 en février de la même année.

Par contre, c'est l'inverse que nous devons constater en ce qui concerne les prix de gros. Cet indice qui était de 229.4 en janvier 1957 avait baissé à 225.9 en décembre 1957; l'indice des

produits non finis ou semi-manufacturés avait baissé de 217.8 en janvier 1957 à 206. en décembre 1957; celui de l'industrie manufacturière qui, s'il n'a pas diminué, est pourtant resté stable, étant de 236.5 en janvier 1957 et à 237.2 en décembre 1957; celui de la construction également: de 130.4 qu'il était en janvier 1957 il était à 130.4 en décembre 1957.

Donc l'indice général des prix de gros a baissé en 1957 tandis que celui des prix de détail n'a cessé d'augmenter en 1957 et de poursuivre son ascension en 1958 pour rejoindre un sommet jamais atteint.

LE CHOMAGE AUGMENTE

C'est un secret de polichinelle que le chômage ne cesse d'augmenter. En effet, jamais depuis la fin de la guerre, le Canada n'a connu pareille crise de chômage. Le BSF indiquait en janvier 1958 que 520,000 personnes "sans emploi se cherchaient du travail" tandis que 816,000 personnes, à travers le pays, étaient inscrites aux bureaux de placement. Cela ne veut pas dire que ces 816,000 personnes se trouvaient sans travail; mais il faut bien admettre, par exemple, que des milliers de

personnes parmi les 300,000 qui étaient inscrites aux bureaux de placement sans l'être aux bureaux de l'assurance-chômage, étaient également en chômage mais ne recevaient aucune prestation d'assurance-chômage. C'est donc "dire que le nombre de chômeurs réels dépasse le chiffre de 520,000.

Le pire, c'est que le chômage a augmenté considérablement depuis janvier, qu'il ne cesse d'augmenter encore et qu'il n'atteindra son point culminant qu'à la fin de mars ou au début d'avril.

C'EST LE PROBLEME NATIONAL

Ce n'est pas peu dire que 41 p. 100 des personnes interrogées par les enquêteurs de l'Institut de l'Opinion publique (enquête Gallup) pouvaient répondre la semaine dernière que le chômage constitue notre problème national à l'heure actuelle. Ce pourcentage atteint 49 p. 100 dans la province de Québec, laissant loin derrière lui, le problème de la paix, de la politique étrangère du Canada, au deuxième rang, avec 8 p. 100.

Les résultats de cette enquête ont dû paraître comme un soufflet à l'hon. M.

Pearson qui déclarait dans un discours, il y a deux semaines, que le besoin le plus pressant des Canadiens, à l'heure actuelle, c'est de se donner un gouvernement capable de sauvegarder la paix dans le monde.

Pour la majorité des Canadiens, c'est le PRIMUM VIVERE, vivre d'abord avant de planer dans les sphères de la haute politique internationale, même si l'on y rencontre aujourd'hui des spoutniks. Les Canadiens viennent de donner tort à M. Pearson. Sans doute répéteront-ils le même geste, le 31 mars courant.

CE QUI SE PASSE AUX ETATS-UNIS

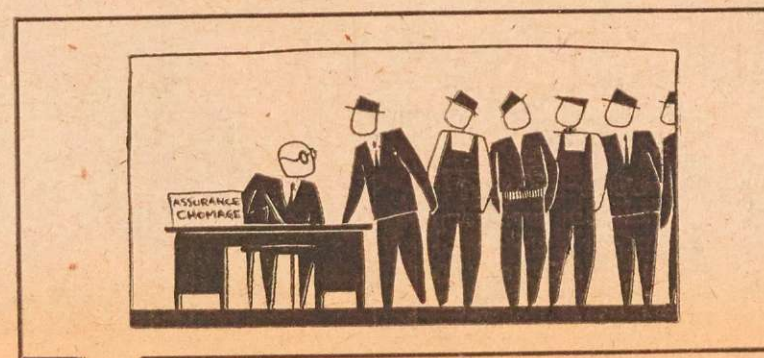
La situation n'est guère plus reluisante aux Etats-Unis où près de 6 millions de personnes sont sans emploi, soit environ 6 p. 100 de la main-d'oeuvre.

Une récente enquête faite par les rédacteurs de la Presse Associée dit que cette crise de chômage ne s'est pas encore fait sentir sur le volume des ventes au détail puisque celles-ci ont accusé une hausse de \$15 milliards en janvier 1958 comparativement au mois de décembre précédent. "Le pouvoir d'achat demeure considérable même si la clientèle diminue par le nombre".

Les enquêteurs tiennent cependant à souligner que si le taux des soldes et salaires a baissé de 5 milliards de dollars depuis août 1957, les dividendes versés ont permis de maintenir le pouvoir d'achat global au même niveau, sinon à un niveau supérieur.

Quant à l'une des causes principales du chômage actuel, l'enquête dit que "les nouvelles installations fortement automatisées exigent moins de main-d'oeuvre et contribuent à l'accroissement du chômage."

Quant à redresser la situation, quant à remettre au



travail tous ces chômeurs ou du moins à leur fournir des moyens de subsister, le président Eisenhower n'a pas trouvé mieux que conseiller "la confiance" à la population américaine mercredi dernier. Ayez confiance, dit-il, investissez, dépensez et la crise se résoudra par enchantement.

Comment les 6,000,000 de

chômeurs peuvent-ils avoir confiance? Comment peuvent-ils dépenser davantage alors qu'ils n'ont plus de revenu? Utiliser le crédit? Mais qui veut avancer de l'argent à un chômeur? Les banquiers, les prêteurs d'argent, les vendeurs ne sont pas satisfaits quand un client leur dit tout simplement: ayez confiance, je vous paierai...!

LA BAISSÉ DES REVENUS AU CANADA

D'après le dernier rapport publié par la Banque du Canada, soit celui de janvier 1958, le revenu global de la main-d'oeuvre n'a cessé de diminuer depuis le mois de septembre 1957 dans tous les domaines de l'activité économique. Par exemple, le revenu global de la main-d'oeuvre qui était de \$1,345,000,000 en septembre 1957, baissait à \$1,335,000,000 en octobre et à \$1,313,000,000 en novembre.

C'est donc dire que le pouvoir d'achat de la masse des consommateurs diminue.

Or c'est sur les dépenses des consommateurs, en définitive sur leur pouvoir d'achat que l'on mise pour la reprise des activités économiques et la diminution du chômage.

RENSEIGNEMENTS OUVRIERS de février 1958 dit

LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT

Nous ne sommes pas de ceux qui allons accuser le gouvernement Diefenbaker d'être la cause de la situation actuelle. Les signes de la récession étaient dans l'air depuis l'an dernier et le gouvernement antérieur n'avait pas prévu ou n'avait pas voulu prévoir.

Mais quand le gouvernement Diefenbaker a pris le pouvoir en juin 1957 et pendant les mois qui ont suivi jusqu'à date, la situation est apparue dans toute sa gravité.

Qu'à fait le gouvernement? Il a commencé par nier l'état de crise. Puis, devant l'évi-

dence, il a accusé le gouvernement précédent d'imprévoyance. Mais cela ne guérissait rien, n'apportait pas de baume sur la plaie. Alors on tenta quelques cataplasmes: hausse des pensions de vieillesse, baisse légère des impôts, quelques centaines de millions à l'industrie de la construction et des promesses de travaux publics.

"Ces palliatifs, dit RENSEIGNEMENTS OUVRIERS, peuvent tout au plus prévenir une tragique spirale du genre des années 1930, mais ils ne peuvent suppléer aux revenus perdus par un chômage massif."

POURQUOI PLUS DE DEPUTES CONSERVATEURS?

Donnez-moi plus de députés de mon parti et je vais tout régler, nous dit M. Diefenbaker! En sommes-nous si sûrs?

...La majorité absolue que réclame le gouvernement Diefenbaker était-elle nécessaire pour faire adopter des lois progressives par le Parlement? Est-ce qu'il y a une seule mesure présentée par le gouvernement Diefenbaker qui n'ait pas reçu l'approbation de tous les partis? Est-ce qu'il y a un parti qui aurait voté en bloc contre des mesures destinées à soutenir notre économie, à augmenter le pouvoir d'achat de la masse, à mettre en valeur nos ressources naturelles, à augmenter davantage les pensions et les allocations familiales, à rendre le crédit à l'habitation plus facile par une diminution du taux de l'intérêt, etc.?

Si le gouvernement Diefenbaker avait été défait en Chambre pour avoir voulu doter notre pays d'une meilleure politique, il serait aujourd'hui en bonne posture pour réclamer un mandat non équivoque de l'électorat.

A cause des promesses qu'il avait faites et à cause des pressions exercées sur lui par les partis de l'opposition qui tiennent la balance du pouvoir, le gouvernement

Diefenbaker a apposé quelques cataplasmes ici et là. Mais pourquoi n'a-t-il pas donné la pleine mesure?

Aujourd'hui, le doute subsiste quant à sa bonne foi et quant à ses bonnes intentions tout comme il existe pareillement à l'endroit des libéraux qui nous promettent aujourd'hui des diminutions formidables de taxes alors qu'ils n'en accordaient pas quand ils occupaient le pouvoir, il y a 9 mois.

Les gouvernements forts ont tendance à oublier leurs promesses surtout quand ils peuvent faire la sourde oreille et se fier à leur majorité servile. Les gouvernements qui peuvent le mieux servir les intérêts de la population sont ceux qui restent et qui doivent rester en contact avec le peuple, comprendre leurs besoins et savoir écouter les revendications de toutes les parties de la population.

En conséquence, c'est l'opinion publique qui doit se réserver la balance du pouvoir en maintenant un semblant de statu quo dans le Parlement fédéral. Pour les gouvernements, comme pour les employeurs et les individus, la crainte et les sanctions possibles seront toujours le commencement de la sagesse.

M. Diefenbaker



Il se lave les mains...

M. Pearson



Un mauvais prophète...

LA BALANCE DU POUVOIR



M. Coldwell



M. Low

Nos demandes au gouvernement fédéral

A maintes reprises la CTCC a fait des suggestions pratiques au gouvernement fédéral. Le dernier mémoire présenté par la CTCC au gouvernement Diefenbaker, en décembre dernier, faisait justement part au premier ministre, au ministre du Travail, au ministre des Finances, de nos appréhensions au sujet de la hausse du coût de la vie, de la baisse du pouvoir d'achat, des taxes élevées et formulait plusieurs recommandations.

Elles sont encore d'actualité aujourd'hui. Dans une édition prochaine, nous élaborerons ces demandes et verrons si le gouvernement nous a donné satisfaction.

NE MANQUEZ PAS

"La Vie Ouvrière"

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA
LE LUNDI 17 MARS A 8.00 P.M.

Vous entendrez
M. FERNAND JOLICOEUR,
en marge du concours de la
CHANSON OUVRIERE

Le R.P. BERNARD
MAILHOT, O.P.,
parlera du bilinguisme
dans l'industrie.

Nous serons tous des journaliers...

(Suite de la page 1)

basse démagogie au sujet d'un problème aussi sérieux et aussi crucial que l'éducation.

Le premier ministre provincial a déclaré, au lendemain même de la présentation de notre mémoire au surintendant de l'Instruction publique à Québec le 12 février dernier, que la gratuité scolaire est un "mythe" et un "leurre". Il a justifié ces commentaires en disant que tout doit se payer.

Il est indéniable que tout doit se payer, mais cela ne veut pas dire que la gratuité scolaire soit un mythe et un leurre. Les routes et les ponts de cette province aussi doivent être payés et ils le sont effectivement. Ils sont payés à même des taxes. Mais tout le monde a accès à ces ponts et à ces routes, et il n'est pas besoin d'avoir un cent en poche pour y circuler. Par con-

tre, il y a des ponts — comme le pont Jacques-Cartier, par exemple — où il faut payer son passage, sans quoi on n'y a pas accès. En fin de compte, bien sûr, on paye pour le pont Duplessis comme on paye pour le pont Jacques-Cartier, mais on peut quand même dire que l'accès au pont Duplessis est gratuit, que c'est un pont gratuit, par opposition au pont Jacques-Cartier, qui est un pont de péage. C'est de cette gratuité-là, qui n'est ni un mythe ni un leurre, que nous voulons dans le domaine de l'éducation. Nous voulons que l'enseignement soit gratuit, c'est-à-dire qu'il ne soit pas un enseignement de péage. Nous affirmons que la société tout entière doit payer pour l'éducation de ses membres, puisque c'est elle, en définitive, qui en est la grande bénéficiaire. La société doit payer pour avoir des citoyens instruits comme elle paye pour avoir de bonnes routes. Rares sont les parents qui bénéficient directement de l'Instruction de leurs enfants et la plupart ont à peine les moyens de leur assurer un minimum de bien-être matériel. Ceux-là comprennent fort bien que la gratuité scolaire que nous réclamons n'est pas un mythe ni un leurre; c'est pourquoi notre mémoire sur l'éducation et les positions semblables qui ont été prises récemment, ont reçu un accueil si sympathique de la part du public.

D'ailleurs, s'il fallait considérer la gratuité des services publics comme un mythe et un leurre, et s'y opposer pour cette raison, la population perdrait plusieurs bénéfices sociaux qu'elle a obtenus après des années de revendications. Allons-nous abolir les allocations familiales, sous prétexte qu'elles sont un mythe et un leurre? Et les pensions de vieillesse? Et les allocations aux mères nécessiteuses? Allons-nous fermer les parcs et les terrains de jeu, sous prétexte qu'on peut les fréquenter gratuitement et que c'est là un leurre et un mythe? Allons-nous fermer les bibliothèques publiques? Et pourtant, la gratuité de l'enseignement, c'est la même

gratuité que pour les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les allocations aux mères nécessiteuses, les parcs et les bibliothèques.

On ne saurait terminer cette déclaration sans mettre certains détracteurs de la gratuité scolaire en contradiction avec eux-mêmes. Comment le premier ministre qui qualifie la gratuité scolaire de mythe et de leurre, peut-il permettre à l'Union nationale, dont il est le chef, de proclamer dans ses campagnes électorales que "Duplessis donne à sa province"? Ça, c'est un mythe, ça c'est un leurre. Tout le monde sait que le premier ministre ne "donne" rien, mais que c'est la population de toute la province qui paie, sur une base plus ou moins équitable, des services dont bénéficie en principe la province entière. Le premier ministre ne peut pas dire qu'il "donne" à sa province puisque, comme il le dit lui-même, tout doit se payer.

En somme, ce que nous voulons, c'est que l'enseignement soit gratuit pour les parents et les étudiants, et que la société tout entière en fasse les frais puisque tout doit se payer.

QUEBEC

M. Jacques Tardif, agent d'affaires du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec, a été élu, jeudi dernier, président de l'Habitation Ouvrière de Ste-Monique des Saules, une coopérative d'habitation, près de Québec.

Les autres officiers et directeurs que l'on compte parmi les ouvriers syndiqués sont MM. Roland Leclerc, vice-président de la coopérative, et vice-président du Syndicat des employés de l'alimentation en gros, Eugène Rancourt, secrétaire de la Coopérative, et organisateur du Conseil central des Syndicats, Albert Rouillard, inspecteur du Comité paritaire de l'industrie de la chaussure, et Fernand Grégoire, membre du Syndicat des garages de Québec, comme directeurs de la Coopérative d'habitation.

QUEBEC

2,100 employés d'hôpitaux reçoivent une augmentation de \$5.00 à \$7.00 par semaine

Quatre Syndicats de Québec ont renouvelé, le 26 février, leur convention collective de travail avec l'Association patronale des Services hospitaliers et avec les 22 institutions hospitalières de Québec et de Lévis. Cette convention collective régira jusqu'au 15 juin 1959 les conditions de salaire et de travail de plus de 2.100 employés masculins et féminins des hôpitaux de la région.

La clause des salaires comporte des améliorations. Les employés masculins et les mécaniciens de machines fixes bénéficieront d'une augmentation de salaire de \$5.00 par semaine dont \$3.00 seront payés à partir du 15 juin 1957 et \$2.00 supplémentaires à partir du 15 juin 1958. Les hommes de métiers auront une augmentation de salaire hebdomadaire de \$7.00 dont \$4.00 à partir du 15 juin 1957 et \$3.00 supplémentaires à partir du 15 juin 1958.

Les employés féminins ont une augmentation générale de \$4.00 par semaine, sauf les graduées en puériculture, des employées de bureau qui obtiennent une augmentation de \$5.00 par semaine et les institutrices, \$8.00 par semaine. Les augmentations s'effectueront en deux stages comme pour les employés masculins.

La prime de nuit est également améliorée. Les employés qui travaillent la nuit ont \$3.00 supplémentaires par semaine. A l'avenir, les employés en service rotatif bénéficieront de la prime quand ils travailleront la nuit. Ier technique à la Fédération nationale catholique des Services, (C.T.C.C.), conduisait les négociations au nom des employés des hôpitaux.

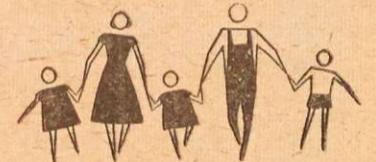
Dans tous les cas de mise à pied ou de suspension pour manque de travail équivalant à un renvoi massif (cinq employés et plus), l'ancienneté prévaudra à condition que l'employé soit capable de remplir les exigences

normales d'un emploi non spécialisé.

Un arbitre unique pourra décider du cas d'un congédiement injuste, ordonner la réinstallation de l'employé, fixer une compensation de salaire dans les limites fixées par la loi.

Les signataires de la convention collective de travail sont la rév. mère Thérèse de l'Enfant-Jésus, présidente de l'Association patronale, et supérieure à l'hôpital St-François d'Assise, ainsi que les 22 supérieures ou économes des institutions hospitalières; MM. Alexis Bérubé, Wilfrid Brousseau, président et agent d'affaires du Syndicat masculin, Mlles Laurette Bernatchez et Marie-Anne Dupuis, présidente et secrétaire du Syndicat féminin des employés d'hôpitaux, MM. Rosario Gosselin et Omer Chevalier, président et agent d'affaires du Conseil des métiers de la Construction, MM. Adéland Couture et René Boulet, président et secrétaire du Syndicat des machines fixes.

La première convention collective de travail fut signée en 1939 avec quelques hôpitaux de Québec. Les négociations pour le renouvellement de la présente convention collective ont commencé vers le milieu de mai 1957 et M. Jacques Archambault, conseil-



EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 40

Images de MARIE PIGNAL



1. Les Pharisiens sont furieux de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Il faut absolument arriver à compromettre cet homme pour l'accuser auprès de Pilate comme révolutionnaire et obtenir une condamnation qui les débarrasse de cet encombrant personnage. Ils vont l'attaquer sur le terrain politique; les voici qui l'interrogent avec un respect hypocrite.

2. Jésus connaît leur pauvre ruse. S'il dit oui, il est l'ennemi des Juifs qui exècrant la domination romaine; s'il dit non, il sera dénoncé aux Romains comme agitateur politique. Il répond en demandant à voir un denier, monnaie romaine avec laquelle on paie l'impôt — le fisc exige que le tribut soit payé avec la monnaie de l'occupant. Un des Pharisiens lui présente un denier.

3. Jésus les questionne sur l'effigie qui est sur le denier, sur le sens de l'inscription. Il leur fait constater que tout cela est de l'Empereur romain, constatation d'où va découler naturellement la réponse.

4. Jésus sort victorieux du traquenard, à la grande confusion des Pharisiens qui voient échouer leur manœuvre, et à la joie de l'assistance qui a suivi le débat et s'amuse de la mine déconfite des Pharisiens. La leçon du reste dépasse le cadre palestinien de cette petite scène et chacun peut l'appliquer à sa propre vie.

(A SUIVRE)

Le Comité conjoint d'étude des problèmes économiques de la région de Québec se préoccupe du chômage

Environ 25 p. 100 des salariés sont à la recherche d'un emploi dans la région métropolitaine — Etude de divers moyens pour améliorer la situation de l'emploi

Le Comité conjoint d'étude des problèmes économiques du Québec métropolitain est grandement préoccupé à l'heure actuelle par le problème du chômage.

L'on sait que cet organisme fondé il y a quatre ans à l'initiative du Conseil central des Syndicats de Québec groupe la plupart des organismes représentatifs de la région métropolitaine dont les Chambres de Commerce, les Associations de propriétaires, les Liges de citoyens, la Société St-Jean-Baptiste, la LOC, la JOC, le Conseil central de Québec, etc. Les villes de Québec et de la région ont aussi leur représentant sur ce comité.

A date, le Comité conjoint compte plusieurs réalisations dont un Bureau de l'Industrie et du Commerce pour attirer des industries à Québec, ainsi que sa participation à la campagne des emplois d'hiver.

Le président de cet organisme est M. Ronald Beaupré, greffier de la Cité de Giffard; M. Joseph Pelchat, publiciste du Conseil central agit comme président tandis que M. Hervé Aubin de la LOC est le secrétaire. M. Maurice Dussault du secrétariat de la CTCC agit comme secrétaire lors des réunions générales.

Le chômage à Québec

Il y a actuellement 3,000 chômeurs de plus que l'année dernière, dont environ 2,000 jeunes hommes qui ont envahi le marché du travail depuis l'an dernier. Aux deux bureaux de l'Assurance-chômage à Québec et à Lévis, il y a 26,044 personnes enregistrées comme chercheurs d'emploi sur un total de 110,000 salariés, soit près de 25 p. 100; sur ce nombre, environ 80,000 sont assurés à la Commission d'Assurance-chômage.

On note que la région métropolitaine de Québec souffre du chômage plus que toute autre région du Canada. C'est pourquoi le comité s'est attelé à la tâche de trouver les moyens à prendre pour diminuer le nombre des sans-travail et fournir de l'emploi aux quelque 2,000 nouveaux travailleurs qui se présentent sur le marché du travail chaque année.

Les moyens à l'étude

Voici les principaux moyens suggérés par les membres du comité et qui seront étudiés en profondeur:

1) La fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, afin de diminuer momentanément le nombre des jeunes travailleurs et pour leur donner la facilité de se mieux préparer à entrer sur le marché du travail;

2) Trouver les moyens de changer le caractère fortement saisonnier de l'emploi dans la région en étudiant les moyens de collaborer plus étroitement avec le Bureau du Commerce et de l'Industrie de Québec métropolitain;

3) Fournir des bourses d'études aux jeunes gens qui veulent continuer leurs études;

4) Assurer le développement

du Bas du Fleuve pour enrayer le flot de chercheurs d'emplois qui viennent trouver à Québec leur gagne-pain;

5) Généraliser à tous les secteurs de l'industrie, la semaine de 40 heures et les vacances de deux semaines par année pour créer un plus grand nombre d'emplois;

6) Etudier les moyens à prendre pour diminuer le nombre de personnes ayant double emploi, principalement chez les employés civils;

7) Collaborer à rendre la navigation jusqu'au port de Québec praticable à l'année longue;

8) Insister auprès de toutes les industries locales pour qu'elles achètent chez nous toutes les matières premières, matériaux, fournitures, etc.;

9) Fonder si nécessaire un "Fonds Collectif" ou une "Banque d'Affaires" susceptible d'activer ou de donner plus de dynamisme à la vie économique de la région;

10) Augmenter le nombre de postes de travail présentement insuffisants pour recevoir le contingent de jeunes qui entrent chaque année sur le marché du travail;

11) Réclamer une immigration réduite aux seules possibilités d'embauchage, car elle est nettement trop considérable pour les postes d'emploi disponibles;

12) Faire pression auprès des compagnies d'assurances qui arrêtent leurs prêts en septembre, afin qu'elles révisent leur politique restrictive.

Le Conseil central de Québec proteste contre une décision arbitraire du Ministère du Travail

Lors de sa dernière assemblée régulière, le Conseil central de Québec a adopté une résolution désapprouvant "l'attitude arbitraire du ministère du Travail" envers l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Beauce Inc. et les membres de ce syndicat.

Bien que le Syndicat eût négocié avec l'employeur, la Cie M. Gilbert Ltée de Beauceville, et que les procédures eussent atteint le stade de la conciliation, le Ministère du Travail a accueilli une demande de révision des effectifs.

Voici le texte de cette résolution qui a été adressée à M. Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail.

CONSIDERANT que l'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Beauce, Incorporée, accréditée en vertu de la Loi des Relations Ouvrières, a négocié de bonne foi avec la compagnie M. Gilbert Ltée, de

Beauceville, durant les mois d'août, septembre et octobre 1956;

CONSIDERANT que ladite Union, après échec des négociations ci-haut mentionnées, a poursuivi les négociations en conciliation;

CONSIDERANT qu'aucune entente n'a pu être possible par le représentant du Ministère du Travail sur les termes d'une nouvelle convention;

CONSIDERANT que durant cette période, l'Employeur a violé les dispositions de la convention collective de travail en vigueur depuis 1955, prévoyant que les clauses de cette convention demeureraient en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle convention entre les parties;

CONSIDERANT que l'Employeur a violé les dispositions de la Loi des Relations Ouvrières, au chapitre des pratiques interdites, articles 21, 22, 23 et 24, en invitant ses employés à démissionner du Syndicat, sous menace de renvoi ou autres pei-

nes condamnées par la Loi des Relations ouvrières;

CONSIDERANT que la requête en révision d'effectifs présentée par la Compagnie M. Gilbert Ltée invoquait la non-existence du Syndicat en vertu de la Loi des Syndicats Professionnels;

CONSIDERANT que votre Ministère a donné suite à cette requête, sans permettre à la partie ouvrière de se faire entendre.

LE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUÉBEC, à son assemblée régulière du 4 mars courant, a désapprouvé cette attitude arbitraire de votre Ministère qui prive les employés en cause des privilèges contenus dans la Loi des Relations Ouvrières, concernant la procédure de négociations, à savoir: négociations directes, négociations à la conciliation, recours à l'arbitrage; et prie le Sous-Ministre du Travail de bien vouloir intervenir pour que l'équité soit sauvée dans toute cette affaire.

L'ACTUALITÉ

dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Assemblée de l'Exécutif

Mercredi dernier avait lieu l'Assemblée de l'Exécutif de l'Union afin de préparer l'agenda de l'Assemblée générale qui aura probablement lieu le 17 mars prochain. On a annoncé qu'un nouveau système de haut-parleurs sera installé pour la circonstance afin d'accommoder les orateurs ainsi que ceux qui écoutent. Nous demandons donc aux membres de réserver la date du 17 pour le cas où l'Assemblée générale serait convoquée pour cette date.

Ballon-balai

The Hardrocks du département de la marine ont perdu la partie finale dans la série de détail pour le championnat de ballon-balai de la Cité de Montréal. Les Hardrocks qui avaient tout balayé sur leur passage pendant la saison régulière ont été battus au compte de 1-0 par l'équipe de la Northern Electric. Nos félicitations à notre équipe qui, malgré sa dernière défaite, a présenté du beau jeu et remporté des succès éclatants pendant toute la saison.

La propulsion nucléaire inévitable

La propulsion nucléaire pour les navires de fort tonnage devient inévitable vient de déclarer le Commodore B.R. Spencer, ingénieur en chef de la Marine royale canadienne, lors d'une session de la Canadian Shipbuilding and Shiprepairing Association.

Ce changement à l'énergie nucléaire s'accomplira comme celui

du charbon à l'huile. L'orateur a admis qu'il faudra encore du temps pour que ce changement soit accompli à cause des forts capitaux actuellement engagés; mais il a ajouté que le coût de la propulsion nucléaire et les autres détails inhérents à ce changement sont actuellement à l'étude et que les difficultés pratiques seront surmontées.

M. John Zalite, chef dessinateur du département de la marine à la Canadian Vickers a également présenté un rapport sur la possibilité d'augmenter le tonnage de nos navires. Il conclut que les facilités portuaires peuvent accommoder un pétrolier de 100,000 tonnes. Au-delà de cette limite, il faudra améliorer les facilités qu'offrent les ports. Grievs au sujet de l'ancienneté

L'union s'occupe actuellement de régler plusieurs griefs survenus dans un même département. Les plaignants disent que la séniorité n'a pas été observée lors des récentes mises à pied et ils imputent aux contremaîtres la responsabilité de cet état de choses.

Il est clair que si les contremaîtres ne sont pas familiers avec la clause de la convention collective à ce sujet, la première chose qu'ils doivent faire quand ils font des mises à pied, c'est de se renseigner sur la portée de l'article 17 de la convention collective.

Les officiers de la MBA

Lors de leur dernière assemblée, les membres de la MBA ont élu les officiers suivants pour l'année courante: MM. R. W. Fox, président; R. Hetherington, vice-président; W. Bentley, 2e vice-président; Arthur Hirst et Ronnie Griffiths.

Record d'un sous-marin

Le sous-marin à propulsion nucléaire récemment lancé par les Etats-Unis, le "Skate" vient de briser le record de traversée en plongée de l'Atlantique en accomplissant la traversée en 8 jours et 10 heures. A l'heure actuelle, un sous-marin qui fait cette traversée en 14 jours accomplit une bonne performance. Pour des raisons de sécurité, le Capitaine Calvert, commandant du sous-marin, a refusé de dire la vitesse atteinte à l'heure, combien de milles ont été parcourus et à quelle profondeur le sous-marin a navigué.

Beauharnois



M. Simon Bouchard, délégué à Genève

Monsieur SIMON BOUCHARD, président du Syndicat National du Textile de Montmorency et vice-président de la Fédération nationale du Textile qui vient d'être désigné par la CTCC comme représentant syndical à la Conférence internationale du Travail à Genève. La session commencera le 14 avril pour se terminer le 25 du même mois.

Sous la présidence de M. René Cormier, agent d'affaires de la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier, avaient lieu récemment les élections du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Beauharnois. Ont été élus: MM. André Daoust, président; René Pauzé, vice-président; Jean-P. Bourassa, secrétaire-archiviste; Palma Thisdell, secrétaire correspondant; Osias Charland, secrétaire-trésorier.

COMPANY USES POWER-PLAY ON WORKERS AT CHUTE-DES-PASSES

Over 800 of the 1,600 workers in the construction industry in plants of the Aluminum Company of Canada at Chute-des-Passes quit their jobs last week in protest against working conditions, refusal of the company to regulate grievances, problems of suspension, firing without just cause and the general attitude of foremen who bully the workers with mouthfuls of blasphemy and foul language.

The work stoppage was called by the employees without union authorization as union officers were actually refused admission to company property.

The Chute-des-Passes plant is situated some 150 miles north of Alma and the entrances to the plant are guarded by company police who refuse entry to all who do not possess a pass issued by the company.

The current labor agreement provides for union representatives to be issued passes whenever they have occasion to enter the plant to meet with employees.

Isolated in the midst of a forest, and deprived of all means

of outside communication with union councillors and at the mercy of the company for their food, clothing and lodgings the strike did not last long with the workers who returned to their jobs.

Then the company's axe fell and the workers were obliged to work at jobs on Sunday which are usually carried out on week days under pain of instant dismissal.

Union president Jean Desbiens was fired from his job and 20 other workers suffered the same treatment a few days later.

The 25 other employees preferred to quit their jobs in protest to the exploitation of the

company against their employees.

The company then bluntly refused to meet with union officers and refused to issue passes to Philippe Girard, C.C.C.L. representative, Pierre-Jules Martel, regional councillor and Gilles Beaudoin.

Hundreds of grievances have been accumulated concerning the insults and blasphemies used by the foreman against the workers.

Other grounds for the strike of the workers were firings without cause, unbearable working conditions, poor food and equal pay for equal work done by the workers.

QUEBEC STUDENTS' STRIKE

Duplessis Refuses To Meet Striking Students

Premier offers no reason for his undemocratic action — Public support students — Labor movement offer aid to support students in their fight

Three University of Montreal students, Bruno Meloche, Jean-Pierre Boyer and Francine Laurendeau, trying for an audience with Premier Maurice Duplessis were turned away from his office in Quebec last Friday morning.

The trio, were among 20,000 students from five universities and colleges in the Province of Quebec who went on strike on Thursday boycotting lectures to protest Duplessis' education finance policies.

The three students arrived at the Legislature shortly after 9 a.m. on Friday to have Mr. Duplessis set a date for a meeting with the student presidents of the six Quebec educational institutions who were involved in the strike of the students.

The university students taking part in the strike were from McGill University, Sir George Williams College, Laval University in Quebec and Bishops University in Lennoxville. The sixth, Sherbrooke University decided on a last-minute withdrawal from the strike.

The student trio were turned away from the Premier's office by his secretary, Emile Tourigny who first told them the Premier was not in his office.

While the students talked with the secretary, Mr. Duplessis arrived and said he refused to meet with them.

Before the student's demonstration, Premier Duplessis twice refused to meet a delegation that wanted to discuss grants to universities and additional scholarships to students.

Louis Donolo, president of McGill University Students Association said "public opinion in Montreal was extremely favorable towards the students strike".

Mr. Donolo then declared "so encouraging was it that we were forced to call off a public meeting in McGill Union Hall because there would be hardly room for more than 300 people". The Association president then said "we are not stopping here, though". "We are faced with a serious problem".

He said there were no immediate plans for another strike.

Before they decided to hold their meeting in McGill Union Hall last Thursday night, the students had asked the City of Montreal Administration to rent them Atwater Market Hall as a meeting place.

The refusal to this request brought angry comments from

labor representatives on the City Council.

The city executive granted use of the hall on Monday, then changed its mind on Wednesday. The six labor councillors termed the action "discriminatory and prejudicial to democratic freedom".

"Labor organizations have always admired university students who did not fear a courageous attitude to apprehend the public on a serious and public problem". "If the present generation of adults had not feared to make this gesture 20 years ago, it is most likely that the present university financial problems would now be settled".

Unions offer support.

Labor organizations in the Province of Quebec supported the students in their strike last Thursday.

Roger Prevost, president of the Quebec Federation of Labor and Gerard Picard, general president of the 100,000-member C.C.C.L., in a joint statement offered the services of their organizations to the students.

The joint statement of the Q.F.L. and the C.C.C.L. unions said their members and a larger section of the population outside organized labor were sympathetic to the student's legitimate demands to be received by the Premier of Quebec.

The students are incensed over Premier Duplessis' refusal to meet them regarding their brief sent earlier this year which demanded statutory grants to universities and bursaries for students.

During the one-day strike McGill University students issued a mimeographed letter which said in part "The eyes of 20,000 of your fellow students throughout this downtrodden province are watching you, and these

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Executive meeting.

Last Wednesday (March 5) the regular meeting of the Executive Committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. was held in the union hall with the complete roster of members in attendance.

Discussions in relation to the next general membership meeting took place and plans were formulated to bring some important business before the membership for their approval.

It was also announced at the meeting that a new loud speaker system will be installed in the hall, which is an improvement looked forward to by members, who, when attending meetings have difficulty in hearing speakers on the platform.

We ask our members to keep Monday March 17 in mind. This is the tentative date for the general membership meeting at which some important union business is scheduled to come up for membership discussion and approval.

Broom ball.

The Hardrocks (marine department) broom ball team lost the final play-off game for the championship of the City of Montreal Commercial Broom Ball League.

The Hardrocks, who beat every team they played during the season went down to defeat by the narrow margin of 1-0 when they were defeated by the Northern Electric team.

Congratulations to the boys who formed the team from the marine department for their excellent record which they carried through to the final game of the season. Better luck next season.

Nuclear powered vessels inevitable.

Introduction of nuclear power to larger and larger surface vessels is inevitable, Commodore B.R. Spencer, engineer-in-chief for the Royal Canadian Navy has announced. He presented a paper on "Recent Developments in Marine Propulsion of Naval Vessels" at a session of the Canadian Shipbuilding and Ship Repairing Association annual meeting held in the Mount Royal Hotel in Montreal.

"The change to nuclear power plants may be compared to the change from coal to oil, or reciprocating engine to steam turbine" he said. "Traditionally, it will take time to overcome prejudice where the new system must be compared with a fully developed predecessor. Practical demonstrations is the only way to overcome these difficulties".

students, though not as badly off as we are at McGill, are asking you please not to destroy for them any slim chance of good this might have". Premier Duplessis said the brief was being studied with "particular care" but he had had no time to discuss it with them".

John Zalite, chief marine designer of Vickers also presented a paper on the subject "Will our Ships Grow Further in Size?".

He drew the conclusion that a tanker of 100,000 tons deadweight would have reached the limit of the existing docking facilities and that ships can increase beyond this limit only when new docking facilities are provided at the same time.

Seniority ignored.

The union is now working on several grievances which have been received from members working in a certain department and who complain that in recent cases of lay-offs some seniority ratings were not taken into consideration when the worker was laid off his job.

The grievances lay the blame on foremen who have ignored seniority when laying off a worker.

We are aware that foremen in general may not be familiar with the seniority clause in the collective labor agreement and when this is the case it is their duty to check before writing out a lay off form.

For the information of any foreman who has not read the labor agreement between the union and the company, we advise him to borrow a copy and turn to Article 17 (Seniority) where he shall be put right on lay off procedures.

M.B.A. officers.

At last week's meeting of Canadian Vickers Mutual Benefit Association for the election of officers the following were chosen to direct the Association during the coming year: R.W. Fox, president, H. Heatherton, vice president, W. Bently, second vice president, in charge of social activities, Arthur Hirst, committee chairman and Ronnie Griffiths who will look after welfare committee business.

Submarine breaks record.

The recently launched American nuclear-powered submarine "Skate" broke the world's record last week for the fastest trans-Atlantic crossing from the U.S. ever made by a submarine.

The sleek lead-colored sub crossed the Atlantic in eight days 10 hours travelling under water all the way.

Commander James P. Calvert, skipper of the "Skate" disclosed the sub crossed the ocean submerged in 203 hours.

The time beats anything ever done by a submarine coming from the United States to Europe. He said he was not sure what the previous west-to-east time was but he declared "a submarine is going pretty well usually if it makes it in around 14 days". Calvert declined on security grounds to tell speed at which the "Skate" travelled, how many miles she covered or at what depth the journey was made.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,
8227 St. Lawrence Blvd., Montreal